



Doc. 15677
23 janvier 2023

Violences sexuelles liées aux conflits

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 6.6 par le paragraphe suivant:

«à fournir une expertise et un soutien technique concrets, avec l'Assemblée et le Conseil de l'Europe, afin de mettre en place un tribunal international spécial (ad hoc) chargé d'engager des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine, car les violences sexuelles liées au conflit résultent de ce crime d'agression»

Déposé par:

KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
ANASTASSOV Stanislav, Bulgarie, ADLE
BERG Caspar, Van den, Pays-Bas, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
BONETTI Elena, Italie, NI
DAEMS Rik, Belgique, ADLE
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
NEAGU Denisa Elena, Roumanie, ADLE
O'LOUGHLIN Fiona, Irlande, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SPĂTARU Elena-Simona, Roumanie, ADLE
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE
TROY Robert, Irlande, ADLE

1. 2023 - Première partie de session

